

CONSEIL

Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 22-23 mai 2019

**RAPPORT D'ÉTAPE DE L'EXAMEN DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES
NORMES**

Declassified

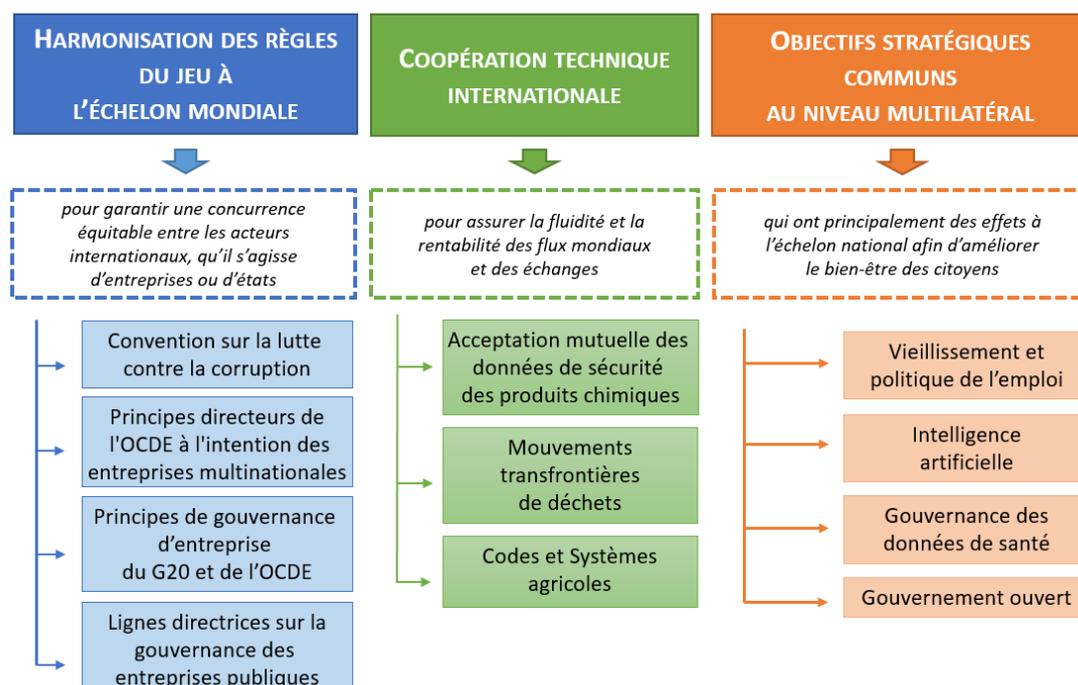
Ce document est diffusé sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE et ne reflète pas nécessairement les positions officielles des Membres de l'OCDE.

JT03447409

Résumé

1. Le corpus de normes élaborées par l'OCDE depuis près de 60 ans sert trois objectifs principaux : l'harmonisation des règles du jeu à l'échelon mondial, l'intensification de la coopération technique internationale, et la réalisation d'objectifs stratégiques communs dans le but d'améliorer le bien-être des citoyens (voir Graphique 1).

Graphique 1. Objectifs visés par les normes de l'OCDE



2. Pour que les normes de l'OCDE atteignent leurs objectifs sur la durée, elles doivent être réexaminées et actualisées lorsque cela est nécessaire pour continuer de répondre aux défis auxquels les gouvernements sont confrontés, y compris pour assurer un croissance plus durable et inclusive. C'est dans cette optique qu'en mai 2016, le Secrétaire général a lancé un Examen du processus d'élaboration des normes à l'échelle de l'OCDE en vue de renforcer ainsi leur pertinence et leur impact. L'Examen a été salué par les Membres lors de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres (RCM) de 2016 et les Membres se sont félicités des initiatives menées en vue d'accroître la visibilité et la mise en œuvre des normes de l'OCDE au niveau mondial.¹ Le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis à cet égard depuis la Réunion du Conseil au niveau des Ministres de 2018 [voir [C/MIN\(2018\)11](#)], et aborde les prochaines étapes qui jalonnent la période à venir.

1. L'Examen du processus d'élaboration des normes

3. La première phase de l'Examen, au cours de laquelle les comités de l'OCDE ont approuvé 28 Plans d'action sur l'élaboration des normes, s'est achevée en juillet 2017 avec l'adoption par le Conseil d'un premier ensemble d'actions, notamment l'abrogation de

¹ Voir le Compte rendu succinct de la RCM de 2016, point 139 : questions de gestion [[C/M\(2016\)10/ADD1](#)] et les Conclusions politiques de la RCM 2017 [[C/MIN\(2017\)9/FINAL](#)].

32 instruments obsolètes. La deuxième phase, en cours, est consacrée à la mise en œuvre de ces Plans d'action qui prévoit des actions pour 134 instruments juridiques de l'OCDE, mais porte également sur l'étude de propositions d'éventuels nouveaux instruments de l'OCDE, et sur l'amélioration de la fonction d'établissement de normes au sein de l'Organisation.

4. Depuis le rapport d'étape de l'examen du processus d'élaboration des normes présenté à la RCM de 2018, et compte tenu des instruments adoptés à cette même RCM, huit instruments juridiques nouveaux ou révisés ont été adoptés, (voir Graphique 1.2) dont sept dans des domaines dans lesquels l'OCDE n'avait pas encore de normes, et quatre rapports de mise en œuvre ont été soumis au Conseil. Au cours de l'année civile 2019, il est prévu qu'un total de 12 nouveaux instruments juridiques et la révision ou consolidation de 10 instruments juridiques existants soient transmis au Conseil (voir Graphique 1.3). Le développement réussi en 2018-19 de normes de qualité dans des domaines d'avant-garde comme l'intelligence artificielle s'est appuyé sur les caractéristiques de l'OCDE qui font d'elle une instance internationale d'établissement de normes efficace, souple et de confiance.

2. Renforcer la pertinence et l'impact des normes de l'OCDE

5. Tout en prenant acte des spécificités de chaque communauté d'action et de chaque instrument juridique, les « bonnes pratiques » existantes en matière de développement, de diffusion et de mise en œuvre d'instruments de l'OCDE peuvent constituer un éventail d'options pour les comités, dont ils peuvent s'inspirer dans leurs propres activités d'établissement de normes. Des pratiques innovantes inaugurées par des comités de l'OCDE ont déjà donné la preuve de l'impact de cet Examen en tant que catalyseur permettant d'améliorer les processus liés aux normes de l'Organisation. L'Examen s'appuiera sur cet exercice dans les années qui viennent pour consolider encore la fonction d'établissement de normes au sein de l'Organisation.

6. *Veiller à l'intégration systématique des travaux sur les normes au sein de l'OCDE.* La mise en œuvre des Plans d'action sur l'élaboration des normes, de même que les idées clés présentées dans le rapport de 2018 (voir la synthèse page 11), ont aidé à intégrer les activités relatives aux normes dans les programmes de travail réguliers des comités. Elle a également permis aux comités de mieux connaître les instruments en vigueur et d'établir que l'élaboration de normes peut être une option précieuse dans l'éventail des leviers de l'action publique. Des points réguliers sur les normes de l'OCDE sont désormais organisés, qui prennent la forme d'une évaluation de la pertinence et de l'impact des instruments juridiques sous la responsabilité des comités de l'Organisation dans le cadre du processus de renouvellement de leurs mandats. De même, à compter de 2019, s'agissant des instruments juridiques de l'OCDE nouveaux ou révisés, il sera prévu un intervalle maximum pour faire rapport au Conseil, après le premier rapport à soumettre dans les cinq ans suivant l'adoption.

7. *Mettre l'accent sur la diffusion.* Le processus d'élaboration ou de révision des instruments intègre désormais systématiquement des discussions au sein des comités sur les activités pour assurer la promotion et la diffusion de la norme concernée, qui peuvent être déployées dès l'adoption de la norme. Dans leurs différents domaines d'action, les comités de l'OCDE ont élaboré de bonnes pratiques pour la diffusion de leurs instruments, dont des outils de communication et de formation innovants, la présentation des instruments lors de manifestations régionales ou mondiales, ou encore la traduction dans plusieurs langues.

8. *Maintenir des normes rigoureuses et soutenir leur mise en œuvre par le biais d'outils et d'un dialogue dédiés.* À mesure qu'elle étend la portée de ses instruments juridiques au-delà de ses Membres, l'OCDE doit continuer de placer haut la barre au niveau tant de la conception que de la mise en œuvre des normes, pour s'assurer qu'elles continuent de répondre de manière efficace aux défis que rencontrent les gouvernements. Si le renforcement du rayonnement mondial de l'OCDE a des retombées bénéfiques sur les Membres en accentuant l'harmonisation des règles, il permet aux Partenaires d'avoir recours aux normes de l'OCDE pour conduire les réformes nationales dont leur pays a grand besoin. Le nombre croissant de manifestations d'intérêt que reçoit l'OCDE de la part de ses Partenaires pour adhérer à ses normes témoigne de la capacité de ces dernières à atteindre un public plus large. Les comités de l'OCDE sont chargés d'examiner ce qui peut être nécessaire de mettre en place à leur niveau pour faire en sorte que les non-Membres Adhérents aux normes de l'OCDE dans leurs domaines de compétence, en vue d'accroître l'impact des normes tout en préservant leur réputation et leur crédibilité. Les dispositions finales incluses dans les instruments juridiques de l'OCDE reflètent désormais toute une palette d'outils de nature à étayer la mise en œuvre par tous les Adhérents. Des discussions régulières et des examens par les pairs favorisent l'échange d'informations sur les bonnes pratiques entre les différents adhérents et permettent aux pouvoirs publics d'apprendre de leurs expériences respectives. S'appuyant sur les bonnes pratiques recensées concernant l'utilisation des « boîtes à outils » et des documents de référence, des outils nouveaux ou améliorés ont été élaborés en 2018-19 pour faciliter la mise en œuvre (voir section 2.3 ci-dessous).

9. *Réunir les parties prenantes autour de la table.* Des communautés d'action ont accompli des progrès sensibles au sein de l'Organisation pour associer un plus large éventail de parties prenantes internes et externes au développement ou à la révision des normes de l'OCDE. Le développement de nouveaux projets d'instruments concernant l'innovation dans le secteur public ou l'intelligence artificielle a bénéficié des éclairages de divers groupes de parties prenantes internes et externes par le biais de consultations publiques, de réunions de groupes d'experts ou de consultations avec d'autres comités de l'OCDE. Pour tirer parti de la nature inclusive des travaux de l'OCDE et du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), une consultation publique au caractère innovant a eu lieu dans l'optique de considérer les solutions susceptibles d'être apportées pour faire face aux enjeux de l'économie numérique en matière de fiscalité. L'utilisation de plateformes de consultation en ligne a déjà contribué à faciliter ces processus, et elle sera encore développée dans l'année qui vient.

Encadré 1. Terminologie de l'OCDE

Le présent rapport emploie les termes suivants selon l'acception qui leur est donnée à l'OCDE, tout en reconnaissant qu'ils peuvent avoir une signification différente dans les autres organisations internationales :

- *Normes de l'OCDE* : ensemble des instruments juridiques de l'OCDE et autres types de principes et de lignes directrices élaborés dans le cadre de l'OCDE. De nombreuses normes de l'OCDE, mais non la totalité, ont été intégrées dans des instruments juridiques de substance de l'Organisation.
- *Instruments juridiques de l'OCDE* : ensemble des Actes de substance de l'OCDE adoptés conformément à l'article 5 de la Convention relative à l'OCDE (Décisions et Recommandations) et des autres instruments juridiques élaborés dans le cadre de l'OCDE (essentiellement Déclarations et accords internationaux). Ce terme est le plus souvent utilisé pour désigner des instruments juridiques de substance mais peut également renvoyer à des instruments juridiques internes de l'OCDE (comme les Résolutions, par exemple).

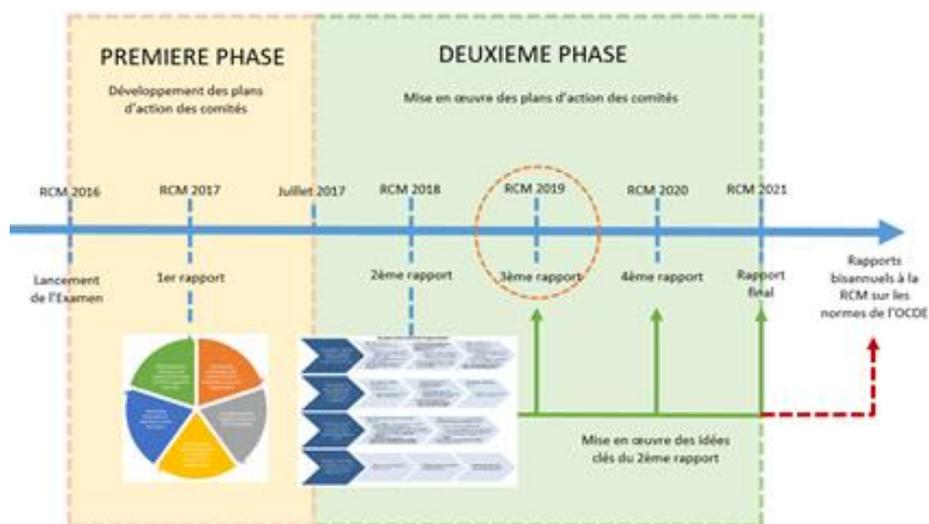
1. Examen du processus d'élaboration des normes

10. Le Secrétaire général a lancé en mai 2016 un Examen du processus d'élaboration des normes à l'échelle de l'OCDE (ci-après « l'Examen ») afin de s'assurer que les normes de l'OCDE continuent de répondre aux défis que rencontrent les gouvernements et de renforcer ainsi leur pertinence et leur impact. L'Examen a été salué par les Membres lors de la RCM de 2016 et, à la RCM de 2017, les Membres se sont félicités des initiatives menées en vue d'accroître la visibilité et la mise en œuvre des normes de l'OCDE au niveau mondial.²

11. L'Examen est divisé en deux phases (voir Graphique 1.1 pour un calendrier détaillé) :

- Au cours de la **première phase** de l'Examen (entre octobre 2016 et juillet 2017), les comités de l'OCDE ont approuvé 28 Plans d'action sur l'élaboration des normes (ci après les « Plans d'action ») dans le cadre desquels ils sont convenus de réexaminer, de réviser (notamment par consolidation) ou d'assurer le suivi de la mise en œuvre de 134 instruments juridiques relevant de leur responsabilité d'ici 2021 [[C\(2017\)51/ADD](#)]. La première phase de l'Examen a également été marquée par l'adoption par le Conseil d'un premier ensemble d'actions en juillet 2017, dont l'abrogation de 32 instruments obsolètes [[C\(2017\)80](#)].
- La **seconde phase** de l'Examen (de septembre 2017 à mai 2021) est axée sur la mise en œuvre des 28 Plans d'action, et sur l'examen par les comités d'éventuels instruments nouveaux dans des domaines où l'OCDE pourrait apporter une contribution utile face aux défis émergents³. Cette seconde phase porte également sur la mise en œuvre d'initiatives destinées à améliorer l'activité d'établissement de normes de l'OCDE.

Graphique 1.1. Calendrier de l'Examen du processus d'élaboration des normes



² Voir le Compte rendu succinct de la RCM de 2016 [[C/M\(2016\)10/ADD1](#)] et les Conclusions politiques de la RCM 2017 [[C/MIN\(2017\)9/FINAL](#)].

³ Voir section 1.1 pour un point sur la mise en œuvre des Plans d'action, et l'Annexe pour plus de détails sur le développement de normes de l'OCDE dans des domaines nouveaux.

1.1. Mise à jour sur les travaux des comités relatifs aux normes

12. Depuis la présentation du rapport à la RCM de 2018, et en incluant les instruments adoptés à cette même RCM, huit instruments juridiques ont été adoptés (dont sept dans des domaines d'action où l'OCDE n'en avait pas encore produits) et quatre rapports de suivi de la mise en œuvre ont été soumis au Conseil (voir Graphique 1.2).

Graphique 1.2. Travaux relatifs au processus d'établissement de normes entre les RCM de 2018 et de 2019



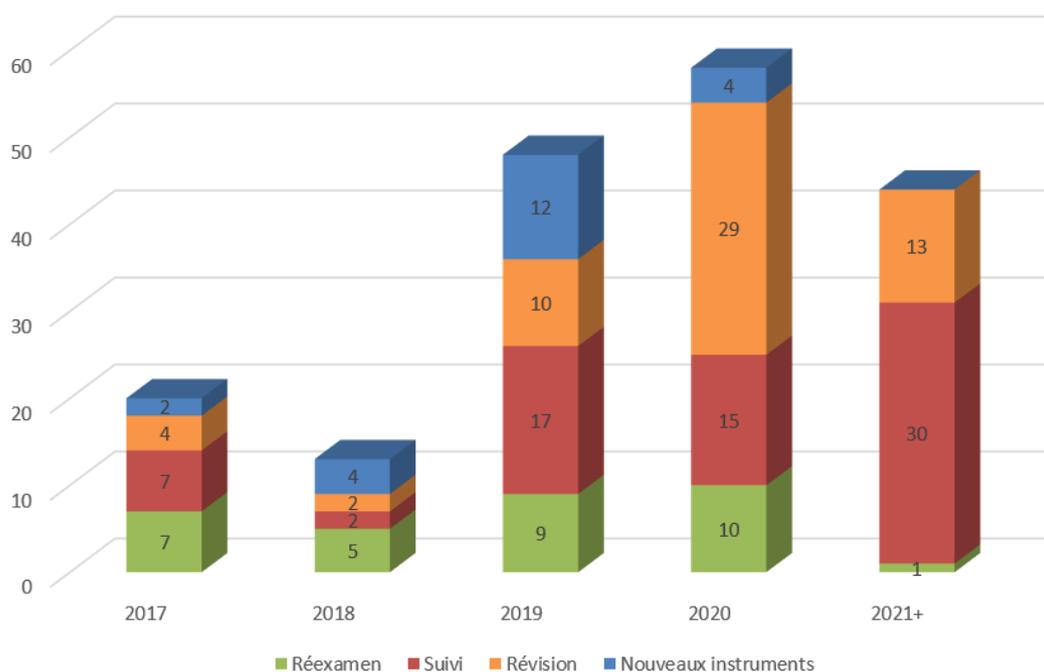
13. Durant l'année écoulée, les comités ont continué de mettre en œuvre leurs Plans d'action sur l'élaboration des normes. L'application de ces révisions, réexamens et le suivi de la mise en œuvre des instruments prévus dans les Plans d'action devraient se poursuivre jusqu'en 2021. Toutefois, selon les autres priorités et les ressources dont disposeront les comités, il sera peut-être nécessaire de prolonger certaines de ces actions au-delà de 2021.

14. En sus des travaux techniques liés à l'exécution des Plans d'action, les discussions relatives aux normes ont amené un certain nombre de comités à proposer de nouvelles actions concernant leurs instruments juridiques (voir Graphique 1.3 pour une projection des travaux actualisée). Ainsi, plusieurs comités ont décidé d'actualiser des instruments

anciens pour tenir compte de l'évolution de leurs domaines d'action et de leurs programmes de travail :

- Au Comité des marchés financiers, la révision de la Recommandation sur la protection des consommateurs dans le domaine du crédit à la consommation de 1977 [[OECD/LEGAL/0150](#)] touche à sa fin. L'instrument révisé prend en compte les changements intervenus sur le marché du crédit à la consommation et les évolutions importantes qui ont marqué les approches de la réglementation du crédit à la consommation au cours des quatre dernières décennies depuis l'adoption de la Recommandation, et notamment les Principes de haut niveau du G20/OCDE sur la protection financière des consommateurs de 2011⁴ [voir [DAF/CMF/FCP\(2019\)7](#) pour plus d'informations].
- Lors du récent suivi de la mise en œuvre de la Recommandation sur la protection des enfants sur internet [[OECD/LEGAL/0389](#)], le Groupe de travail sur la sécurité et la vie privée dans l'économie numérique du Comité de la politique de l'économie numérique est convenu que la Recommandation devrait être mise à jour afin de tenir compte des évolutions technologiques et juridiques qui ont eu lieu dans ce domaine, et en particulier la croissance de l'utilisation d'appareils mobiles [voir [DSTI/CDEP/SPDE\(2019\)7](#) pour plus d'informations].

Graphique 1.3. Projection actualisée des travaux



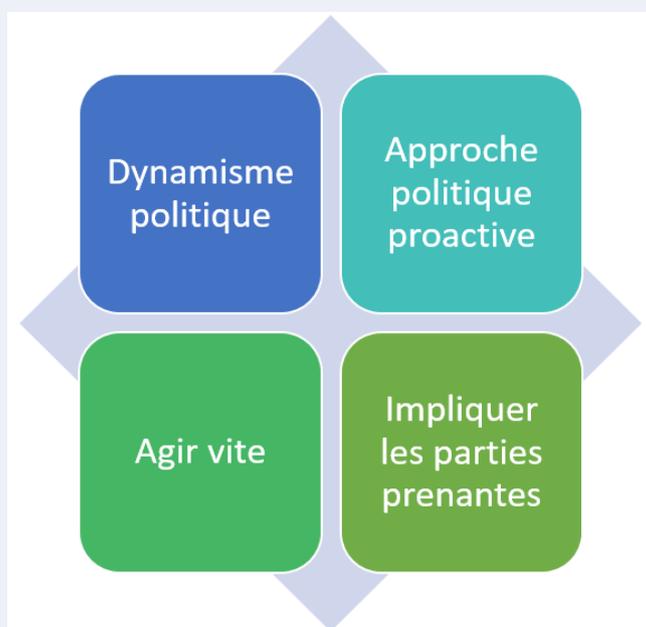
15. Dans un certain nombre de domaines, l'approche prospective née du processus d'examen des normes a permis d'identifier plusieurs domaines d'action dans lesquels il serait utile que l'OCDE élabore de nouvelles normes. Pour donner suite à l'appel des Ministres à la RCM de 2017 invitant l'OCDE à poursuivre ses travaux en vue de promouvoir des échanges inclusifs et durables ainsi que l'investissement, en particulier

⁴ Ces Principes sont inclus dans une Recommandation de l'OCDE [[OECD/LEGAL/0394](#)].

dans les domaines des flux financiers illicites, de l'intelligence artificielle et de la conduite responsable des entreprises⁵, de nouveaux instruments de l'OCDE ont été adoptés ou ont atteint un stade avancé de leur élaboration. Soulignant le rôle qui continue d'être celui de l'OCDE en tant qu'instance mondiale d'établissement de normes de premier plan, des trois instruments juridiques qu'il est prévu de soumettre à adoption à la RCM de 2019, le projet de Recommandation du Conseil sur l'intelligence artificielle (voir l'Encadré 1.1 et le projet de Déclaration sur l'innovation dans le secteur public seront les premières et les seules normes convenues au plan multilatéral dans leurs domaines respectifs.

Encadré 1.1. L'intelligence artificielle : un exemple d'initiative réussie

Le processus d'élaboration du projet de Recommandation sur l'intelligence artificielle (IA), qu'il est prévu de soumettre pour adoption par le Conseil à la RCM de 2019 donne une excellente illustration de la souplesse dont fait preuve l'OCDE dans l'élaboration de normes conçues pour faire face aux défis mondiaux émergents, et sa capacité à bâtir un consensus autour de solutions innovantes :



1.2. L'amélioration du processus d'élaboration des normes de l'OCDE

16. Cet examen offre à l'OCDE une occasion unique de prendre du recul et de s'interroger sur les moyens par lesquels elle pourrait améliorer sa fonction d'élaboration des normes. Le premier rapport relatif à l'Examen du processus d'élaboration des normes présenté à la RCM de 2017 [[C/MIN\(2017\)15](#)] a mis en évidence cinq points sur lesquels l'Organisation pourrait mener une action pour remédier aux défis que soulève l'extension de la portée et de l'impact de ses normes (voir Graphique 1.4). Dans les Conclusions politiques de la RCM de 2017 [[C/MIN\(2017\)9/FINAL](#)], les Ministres se sont félicités « des

⁵ Conclusions politiques de la RCM 2017 [[C/MIN\(2017\)9/FINAL](#), par. 17].

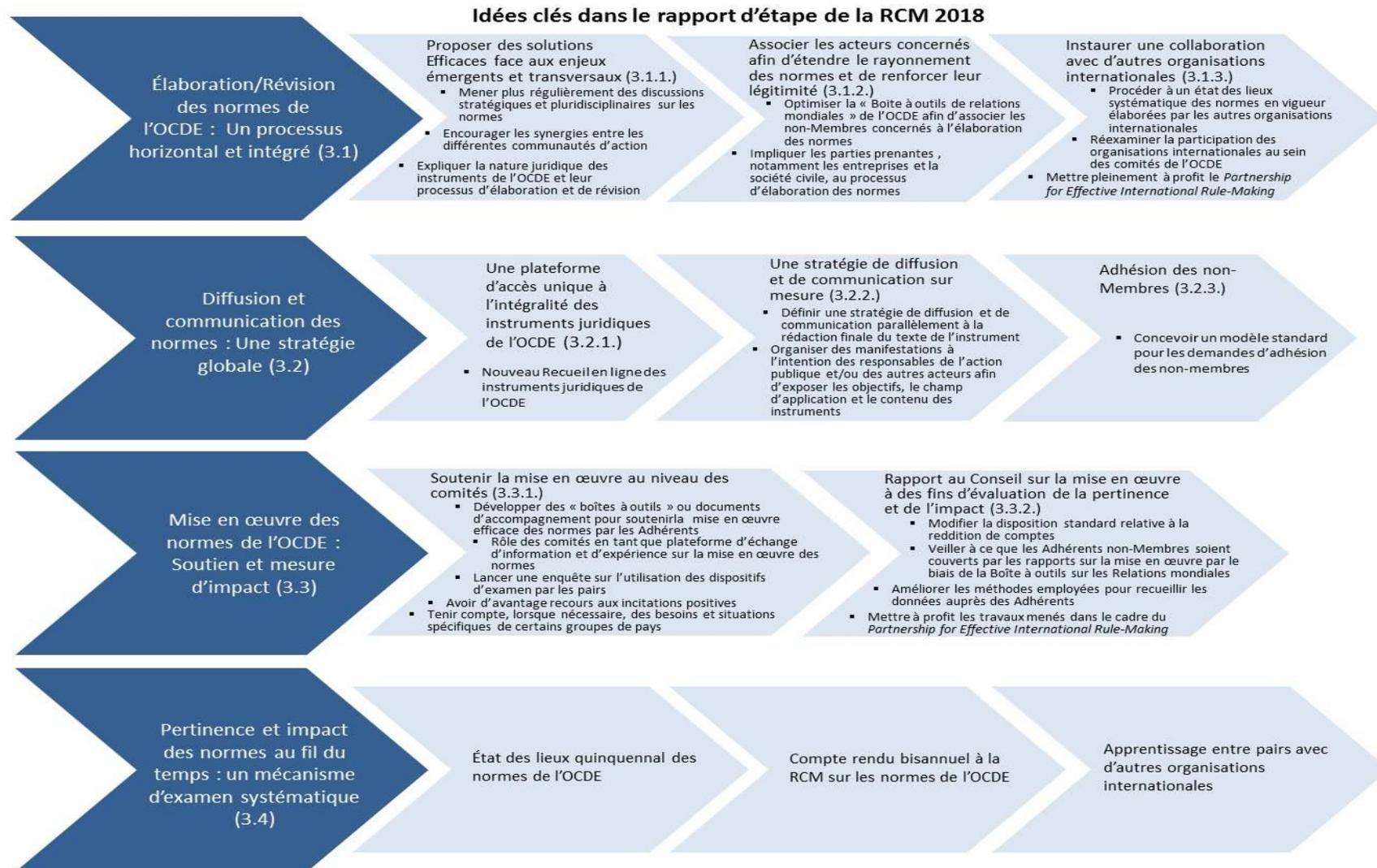
initiatives menées en vue d'accroître la visibilité et la mise en œuvre des normes de l'OCDE au niveau mondial » [C/MIN(2017)9/FINAL, par. 18].

Graphique 1.4. Points d'action identifiés dans le Rapport d'étape présenté à la RCM de 2017



17. Le second rapport, présenté à la RCM de 2018 [C/MIN(2018)11], exposait des idées clés pour adresser ces points d'action à toutes les étapes du cycle de vie des normes de l'OCDE (voir la synthèse page 11). Conformément à l'approche ascendante de l'OCDE, ces initiatives s'appuient sur les bonnes pratiques observées dans le cadre de certains axes de travail tout en respectant les spécificités des différents comités et instruments juridiques.

18. Le présent rapport propose à la section 2. un point sur les progrès réalisés dans le cadre de diverses initiatives identifiées dans le rapport établi pour la RCM de 2018.



2. Améliorer l'élaboration des normes de l'OCDE : Renforcer la pertinence et l'impact des normes de l'Organisation

19. L'Examen a déjà ouvert la voie à l'amélioration du processus d'élaboration des normes. En mettant en œuvre leurs Plans d'action, les comités conçoivent en effet des approches innovantes en matière d'élaboration et de mise en œuvre des normes. Même si chaque communauté et chaque instrument juridique ont leurs propres spécificités, ces « bonnes pratiques » peuvent être source d'inspiration pour les autres comités. Elles constituent un répertoire de solutions possibles, dans lequel les comités peuvent puiser lors de leurs propres activités d'élaboration des normes. L'Examen a également encouragé certaines communautés à envisager l'élaboration de norme: de par leur nature, les normes de l'OCDE sont flexibles et peuvent être adaptées à différents domaines d'action et objectifs de l'action publique.

20. Enfin, l'Examen a permis de mieux faire comprendre la nécessité de veiller à ce que les normes de l'OCDE conservent leur pertinence et leur impact au fil du temps. L'adoption d'une nouvelle norme ne constitue pas l'aboutissement d'un processus, mais le début d'un nouvel axe de travail, à l'appui de la mise en œuvre de cet instrument et du suivi régulier de sa capacité à répondre aux besoins des gouvernements.

2.1. Intégrer les travaux sur les normes au sein de l'OCDE

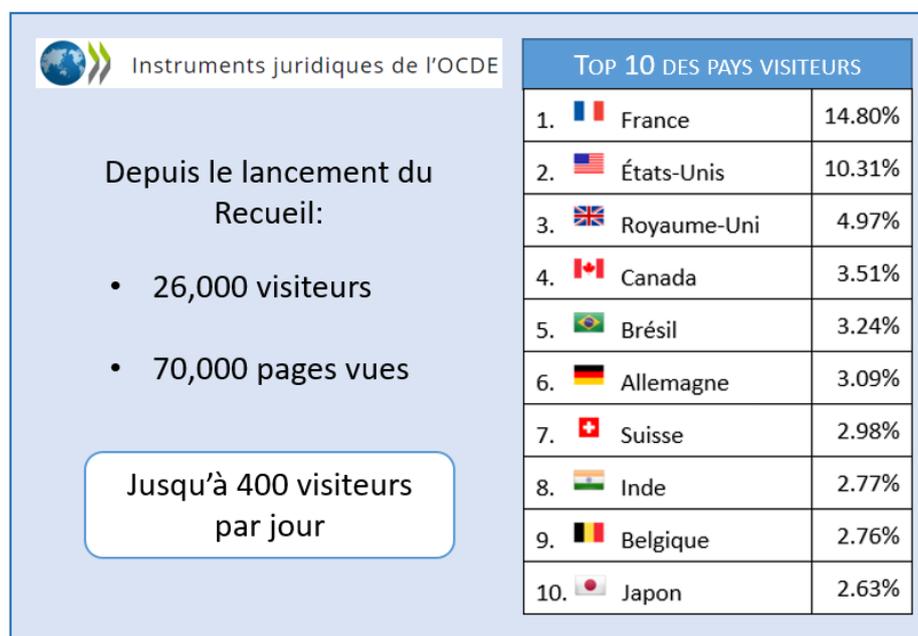
21. Le développement et la mise en œuvre des Plans d'action ont rappelé aux comités l'existence des instruments relevant de leur responsabilité, et les ont incités à inscrire des activités en lien avec ces normes dans leurs programmes de travail. Elles ont également entraîné l'amélioration de la capacité des comités à repérer les situations qui se prêteraient à l'intégration des résultats de leurs travaux dans une norme de l'OCDE.

<p><i>Idée clé (rapport de 2018)</i></p>	<p>➤ <i>Expliquer la nature juridique des instruments de l'OCDE et leur processus d'élaboration et de révision à l'ensemble des communautés d'action et des échelons concernés (des groupes d'experts aux comités permanents).</i></p>
--	--

22. L'objectif de l'Examen est de veiller à ce que les comités disposent des informations nécessaires pour envisager le développement d'une norme et qu'ils considèrent cette option, dans les situations qui s'y prêtent, comme l'un des instruments d'action à leur disposition pour soutenir leurs travaux. Le Secrétariat apporte aux comités de l'OCDE les informations et conseils nécessaires, et les soutient dans leurs activités d'élaboration de normes.

- Le Secrétariat a présenté aux comités le Recueil en ligne des instruments juridiques de l'OCDE (voir le Graphique 2.1) suite au lancement de ce dernier en avril 2018. Ce recueil contient des informations facilement accessibles sur la totalité des instruments juridiques de l'OCDE et permet de télécharger des brochures présentant des données contextuelles afin d'en faciliter la diffusion.

Graphique 2.1. Recueil en ligne des instruments juridiques de l'OCDE



- Un webinaire sur les normes de l'OCDE sera conçu à l'intention des délégués des comités afin d'assurer une transmission fluide des connaissances lors des changements de délégués.

<i>Idée clé (rapport de 2018)</i>	➤ <i>Un état des lieux quinquennal des normes dans le cadre de la proposition de renouvellement quinquennal du mandat des comités, et pareillement à l'évaluation du maintien de la pertinence de leur sous-structure</i>
-----------------------------------	---

23. Un état des lieux régulier des normes de l'OCDE par chaque comité responsable contribuera à garantir que les instruments de l'Organisation restent adaptés aux enjeux auxquels sont confrontés les gouvernements. Depuis 2019, dans le cadre du processus de renouvellement de leurs mandats, les comités évaluent la pertinence et l'impact des instruments juridiques relevant de leurs compétences et définissent les actions de suivi éventuelles qu'il convient de prendre, telles que la mise à jour d'un instrument ou le suivi de sa mise en œuvre afin d'évaluer la pertinence et l'impact d'un instrument.

- Le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales [[DELSA/ELSA\(2019\)4](#)], le Comité de la politique à l'égard des consommateurs [[DSTI/CP\(2019\)6](#)], le Comité de la politique scientifique et technologique [[DSTI/STP\(2019\)3](#)] et le Comité de la gouvernance publique (PGC) [[GOV/PGC\(2019\)12](#)] sont les premiers comités à avoir commencé à examiner le maintien de la pertinence des instruments juridiques placés sous leur responsabilité dans le cadre du processus de renouvellement de leur mandat. Les conclusions de leur examen figureront dans la note présentée au Conseil pour le renouvellement de leur mandat avant fin 2019.

<i>Idée clé (rapport de 2018)</i>	➤ <i>Modifier la disposition standard contenue dans les nouveaux instruments afin de demander aux comités de rendre compte de la mise en œuvre de leurs instruments au Conseil à intervalle régulier (par exemple, au moins tous les dix ans après le rapport initial cinq ans après l'adoption).</i>
-----------------------------------	---

24. À compter de 2019, les instruments juridiques de l'OCDE nouveaux ou révisés prévoient un intervalle maximum dans lequel les comités doivent rendre compte au Conseil après le rapport initial soumis cinq ans après l'adoption de ces instruments⁶. L'idée est de prévoir une date butoir afin de faire en sorte que les instruments obsolètes qui ne sont plus mis en œuvre par les Adhérents ne figurent plus dans les textes. La durée maximale sans soumission de rapport sur la mise en œuvre est de dix ans : dans les faits, le Conseil demande en général, dans les conclusions qu'il adopte à l'issue de son examen des rapports de suivi⁷, qu'un nouveau rapport soit soumis à l'issue d'une période de cinq ans. Les comités reconnaissent en outre que les thématiques qui évoluent rapidement, telles que l'intelligence artificielle, peuvent nécessiter un intervalle beaucoup court entre les rapports au Conseil.

2.2. Mettre l'accent sur la diffusion

25. Le processus de développement ou de révision des instruments comporte désormais un examen systématique par les comités des activités pouvant être envisagées pour promouvoir et diffuser les normes, dont le lancement coïncide avec l'adoption de celles-ci. Des bonnes pratiques de diffusion et de sensibilisation se sont fait jour dans divers domaines d'action. Elles consistent en la participation à des manifestations extérieures et en l'organisation de manifestations consacrées au lancement des nouvelles normes.

<i>Idee clé (rapport de 2018)</i>	<i>➤ Parallèlement à la rédaction finale du texte de l'instrument, le comité concerné devrait définir une stratégie de diffusion et de communication.</i>
---	---

26. Des initiatives innovantes de promotion et de diffusion ont été développées pour des instruments particuliers :

- Le Comité de la gouvernance publique a récemment adopté une Stratégie pour l'intégration de la problématique femmes-hommes [GOV/PGC(2019)7], qui concourt à la mise en œuvre de la Recommandation sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique [OECDL/LEGAL/0418]. Cette stratégie répertorie un certain nombre de bonnes pratiques en matière de communication et de diffusion de la Recommandation depuis son adoption en décembre 2015 : présentation de la Recommandation lors de manifestations mondiales à haut niveau auxquels participent des dirigeants politiques, organisation de manifestations dédiées aux échelons national ou régional, et traduction en arabe, japonais, russe et espagnol.
- Le plan de mise en œuvre de la Recommandation sur le Guide OCDE du devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises [OECD/LEGAL/0443] de 2018 propose un certain nombre de bonnes pratiques pour la diffusion de la

⁶ Recommandation du Conseil sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique [C(2018)166, para. VIII (c)] ; Recommandation du Conseil sur la lutte contre le commerce illégal de pesticides [C(2019)13/REV1 para VI (iv)] ; Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix [DCD/DAC(2018)49/REV3, para. X (c)].

⁷ Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil sur l'investissement public efficace entre niveaux de gouvernement [C(2019)14/REV3] ; Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires [C(2019)60] ; Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil sur les essais et évaluations de sécurité des nanomatériaux manufacturés [C(2019)55/REV1].

Recommandation et du Guide [[DAF/INV/RBC\(2018\)24/REV1](#)]. Ces bonnes pratiques portent notamment sur la conception d'un ensemble d'instruments de communication et de formation, tels que des webinaires et un outil de visualisation en ligne, des traductions dans des langues tierces⁸, et la participation à des manifestations organisées par les gouvernements, l'industrie et les parties prenantes. Le Forum mondial sur la conduite responsable des entreprises de 2019 sera un outil essentiel pour établir une prise de contact avec les non-Adhérents [[DAF/INV/RBC\(2018\)27](#)].

2.3. Maintenir des normes élevées et concourir à leur mise en œuvre au moyen d'outils et d'un dialogue dédiés

27. Pour permettre aux normes de l'OCDE de conserver leur pertinence et leur impact afin de s'assurer qu'elles continuent de répondre de manière efficace aux défis que rencontrent les gouvernements, l'Organisation doit continuer de faire preuve d'ambition, aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre de ses normes.

28. Les comités sont de plus en plus conscients de la nécessité d'adopter des stratégies proactives à l'appui de la mise en œuvre des instruments juridiques de l'OCDE. Les dispositions finales inscrites dans les instruments juridiques de l'OCDE témoignent désormais du large éventail d'outils pouvant être utilisés pour soutenir la mise en œuvre des Recommandations, notamment par le biais d'un dialogue régulier à l'échelon des comités. Ces dispositions finales proposées par les comités peuvent les inviter à :

- Servir de forum d'échange d'informations sur les expériences et les pratiques optimales ;
- Assurer un suivi des activités et des tendances dans le domaine de compétences de l'instrument ;
- Recueillir des informations et des données, et en établir une cartographie ; et
- Élaborer des orientations, des méthodologies, des boîtes à outils et/ou des indicateurs.

29. Les débats menés au sein des comités sur la mise en œuvre d'un instrument de l'OCDE livrent des informations précieuses sur la pertinence et l'impact de l'instrument concerné. Ils sont propices à l'échange d'informations sur les pratiques optimales et permettent aux gouvernements de dégager des enseignements de leur expérience respective en matière de mise en œuvre. Il est de plus en plus fréquent que les débats sur la mise en œuvre d'un instrument débutent dans le prolongement immédiat de son adoption.

<i>Idées clés (rapport de 2018)</i>	<i>➤ Développer des boîtes à outils ou des documents d'accompagnement pour soutenir la mise en œuvre efficace par les Adhérents.</i>
---	--

30. Dans le Rapport de 2018, le développement de boîtes à outils ou de documents d'accompagnement pour les instruments juridiques de l'OCDE est considéré comme un

⁸ Des traductions en allemand, espagnol, finnois, italien, japonais, norvégien et ukrainien ont déjà été produites ou sont en cours d'achèvement. Le Secrétariat se chargera également des traductions pour les pays participant au programme sur les chaînes d'approvisionnement responsables en Asie, qui est mis en œuvre en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et financé par l'Union européenne (mandarin, thaï, vietnamien, birman, par exemple).

moyen important de soutenir la mise en œuvre. A présent, les comités ont systématiquement des discussions dans la phase de développement des instruments juridiques sur les moyens à mettre en place pour soutenir au mieux les Adhérents quant à leur mise en œuvre. Il est désormais pratique courante de développer des boîtes à outils ou d'autres types de documents de référence et, dans certains cas, l'instrument inclut des instructions explicites à cet effet⁹. Des outils nouveaux et améliorés ont été développés sur base des bonnes pratiques existantes.

- Comme convenu lors du développement de la Recommandation du Conseil sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique [[OECD/LEGAL/0445](#)], adoptée le 17 janvier 2019, une boîte à outils sera conçue sous la forme d'une « ressource évolutive » contenant des orientations pratiques et des exemples utiles de bonnes pratiques, dont les Adhérents pourraient se servir pour la conception de leurs propres politiques publiques.
- Dans le domaine de la conduite responsable des entreprises, des initiatives pilotes d'évaluation de l'alignement ont été mises en place en lien avec le devoir de diligence dans le secteur de l'habillement et de la chaussure [[OECD/LEGAL/0437](#)] et pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque [voir [OECD/LEGAL/0386](#)]¹⁰. Si ces initiatives visent principalement à évaluer la conformité des normes et la mise en œuvre d'initiatives collaboratives telles que des programmes de l'industrie avec les recommandations contenues dans le Guide sur le devoir de diligence de l'OCDE, elles peuvent être également utilisées par des entreprises qui souhaitent procéder à des auto-évaluations, au regard du Guide, de leurs pratiques en matière de devoir de diligence.
- Le prochain examen de la Recommandation concernant les Lignes directrices régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données à caractère personnel [[OECD/LEGAL/0188](#)] permettra d'étudier de quelle manière les pouvoirs publics mettent en œuvre les Lignes directrices régissant la protection de la vie privée, et les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Cet examen s'appuiera d'une part sur les réponses des Adhérents, mais également sur les éléments communiqués par les experts et des parties prenantes externes. Outre le rapport au Conseil qui a été demandé, l'examen pourra donner lieu à d'autres réalisations telles qu'une compilation des pratiques pertinentes ou l'élaboration de « boîtes à outils » destinées à promouvoir la mise en œuvre des Lignes directrices et à surmonter les obstacles rencontrés [voir [DSTI/CDEP/SPDE\(2018\)8](#) pour plus d'informations].

<p><i>Idee clé (rapport de 2018)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Certains comités se sont activement employés à devenir des plateformes d'échange d'informations et d'expérience sur la mise en œuvre des normes.</i> ➤ <i>Lancer une enquête sur l'utilisation des dispositifs d'examen par les pairs dans l'ensemble de l'Organisation</i>
--	---

⁹ Voir, par exemple, la Recommandation du Conseil sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique [[OECD/LEGAL/0445](#)] et la Recommandation du Conseil sur les manifestations internationales et le développement local [[OECD/LEGAL/0444](#)].

¹⁰ Voir <http://mneguidelines.oecd.org/Alignment-assessment-of-industry-programmes-with-the-OECD-minerals-guidance.pdf> et <http://www.oecd.org/corporate/mne/alignment-assessment-due-diligence-garment-footwear.htm> pour plus d'informations.

31. Les comités procèdent aujourd'hui à des examens plus réguliers des normes placées sous leur responsabilité, ce qui facilite le partage d'expérience entre les Adhérents qui bénéficient ainsi d'échanges ouverts, ainsi que de recommandations adaptées à leur propre contexte sur les mesures à prendre pour soutenir leur mise en œuvre des normes de l'OCDE. Comme cela est prévu dans le rapport d'étape de 2018 [[C/MIN\(2018\)11](#), par. 40], une enquête du secrétariat sera conduite par la Direction des affaires juridiques pour collecter des informations sur la méthodologie de l'examen par les pairs avec pour objectif de répertorier les différents mécanismes d'examen par les pairs et comment ces derniers ont évolué depuis la dernière enquête du secrétariat en 2002¹¹, ainsi que de faciliter l'échange d'expériences.¹² Au nombre des autres méthodes employées à l'appui de la mise en œuvre figurent la diffusion de questionnaires d'auto-évaluation ou des répertoires en ligne des actions prises par les pouvoirs publics, qui permettent aux Adhérents de suivre l'évolution de leurs performances et de leurs avancées au regard de celles des autres pays. Par exemple :

- Au cours des cinq dernières années, le Comité des politiques de développement régional (« RDPC ») a examiné tous les six mois, lors de ses réunions régulières, la Recommandation sur l'investissement public efficace entre niveaux de gouvernement [[OECD/LEGAL/0402](#)] de 2014 (en procédant soit à une mise à jour globale de sa mise en œuvre, soit à des débats relatifs à un principe spécifique ou à un examen individuel). Ces débats réguliers ont contribué à susciter l'intérêt pour la [boîte à outils en ligne](#), qui totalise plus de 24 600 vues depuis 2016 [voir [C\(2019\)14/REV3](#) pour plus d'informations].
- En juin 2018, le Comité des statistiques et de la politique statistique a débattu de la possibilité d'organiser un examen par les pairs du Mexique afin d'évaluer sa mise en œuvre de la Recommandation concernant les bonnes pratiques statistiques [[OECD/LEGAL/0417](#)] et de formuler des propositions sur les améliorations possibles à apporter au système statistique national. Un autre objectif était de recenser les bonnes pratiques mises en œuvre au Mexique susceptibles d'intéresser d'autres Adhérents [voir [SDD/CSSP\(2018\)8](#) pour plus d'informations].

<p><i>Idée clé (rapport de 2018)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Concevoir un modèle standard pour les demandes d'adhésion qui sont sujettes à la consultation d'un comité</i> ➤ <i>Veiller à ce que les Adhérents non Membres soient couverts par les rapports et autres travaux relatifs à la mise en œuvre et répondent aux demandes d'informations, par le biais de la « Boîte à outils » sur les relations mondiales, afin d'instaurer des règles équitables pour tous.</i>
--	---

32. L'impact de l'établissement de normes de l'OCDE s'étend bien au-delà de ses Membres [voir également le Rapport du Secrétaire général aux Ministres sur les relations mondiales de l'OCDE - [C/MIN\(2019\)11](#)]. En effet, si le renforcement du rayonnement mondial de l'Organisation a des retombées bénéfiques sur les Membres en accentuant l'harmonisation des règles, il permet aux Partenaires d'avoir recours aux normes de l'OCDE pour conduire les réformes nationales dont leur pays a grand besoin. Le nombre croissant de manifestations d'intérêt que reçoit l'OCDE de la part de ses Partenaires pour adhérer à ses normes témoigne de la capacité de ces dernières à atteindre un public plus large. Les comités de l'OCDE sont chargés d'examiner ce qui peut être nécessaire de mettre

¹¹ [SG/LEG\(2002\)1](#).

¹² Les résultats de cette enquête feront l'objet d'un rapport au Conseil dans le cadre d'un prochain rapport d'étape de l'Examen du processus d'élaboration des normes.

en place à leur niveau pour faire en sorte que les non-Membres Adhérents aux normes de l'OCDE dans leurs domaines de compétence, en vue d'accroître l'impact des normes tout en préservant leur réputation et leur crédibilité. L'approche à suivre à cette fin dépendra du comité concerné, ainsi que du statut juridique et du contenu de la norme.

- En accord avec la pratique établie, pour tous les instruments de nature juridiquement contraignante, un examen de pré-adhésion mandaté par le Conseil est mis en place étant donné que l'adhésion crée des droits et des obligations pour les non-Membres Adhérents comme pour tous les autres Adhérents [voir, par exemple, Les différentes étapes de la procédure d'adhésion des non-Membres aux Codes de la libération de l'OCDE à l'Annexe II du document [C\(2012\)88/REV2](#), ainsi que le processus proposé pour les instruments juridiques contenant des éléments juridiquement contraignants et relevant de la responsabilité de la Réunion conjointe du Comité des produits chimiques et du Groupe de travail sur les produits chimiques, les pesticides et la biotechnologie, dans le document [ENV/JM/WRPR\(2019\)9](#)].
- Pour un nombre limité d'instruments non contraignants, et lorsque cela est justifié par la nature de l'instrument, un processus allégé de pré-adhésion, requis par le Conseil, peut également être mis en place [voir, par exemple, le document [C\(2019\)28](#) qui décrit le processus mis en place pour la Recommandation concernant les bonnes pratiques statistiques - [OECD/LEGAL/0417](#)].
- En réponse aux demandes de certains comités, ces derniers reçoivent systématiquement davantage d'informations lorsqu'ils examinent une demande d'adhésion, en particulier sur la mesure dans laquelle la législation, les politiques et les pratiques en vigueur ou prévues dans le non-membre demandeur sont conformes à l'instrument.

33. Le processus pour soutenir la diffusion et la mise en œuvre des normes pour les Membres permet également de s'assurer que les normes ont un impact réel sur les non-Membres Adhérents. A cet égard, il est essentiel que les non-Membres Adhérents rendent systématiquement compte de la mise en œuvre des instruments auxquels ils adhèrent et participent aux autres processus d'examen par les pairs, au même titre que les Membres de l'OCDE. Cette disposition permet de garantir que leur adhésion ne se limite pas à un simple engagement politique, et qu'il leur soit demandé de prendre les mêmes mesures que les Membres de l'OCDE pour mettre leur action publique en conformité avec la norme concernée.

- Les non-Membres ont participé activement à l'enquête sur la mise en œuvre de la Recommandation sur le processus d'élaboration des politiques publiques en matière de consommation [[OECD/LEGAL/0403](#)] [voir [DSTI/CP\(2019\)4](#) pour plus d'informations].
- Dans le cadre de la participation des Partenaires au Groupe de travail sur les nanomatériaux manufacturés et à son Tour de table régulier intitulé *Developments on the Safety of Manufactured Nanomaterials*, les non-Membres rendent compte de leur alignement sur les normes de l'OCDE qui relèvent de la responsabilité du

Groupe de travail [voir le document [ENV/CHEM/NANO\(2019\)3](#) pour plus d'informations]¹³.

2.4. Associer les parties prenantes au débat

<p><i>Idées clés (rapport de 2018)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Encourager les synergies entre les différentes communautés d'action en mettant en place un processus de consultation renforcé et efficient.</i> ➤ <i>En s'appuyant sur les bonnes pratiques liées à la relation durable que l'OCDE entretient avec le BIAC et le TUAC, impliquer, selon qu'il convient, les parties prenantes concernées, notamment les entreprises et la société civile, aux travaux sur ces normes.</i>
--	---

34. À l'échelle de l'ensemble de l'OCDE, un certain nombre de communautés d'action ont accompli des progrès non négligeables en associant de manière plus étroite un éventail plus large d'acteurs internes et externes à l'élaboration ou la révision des normes de l'Organisation, permettant ainsi de renforcer la légitimité du produit final. L'élaboration de normes par les comités de l'OCDE passe de plus en plus par des consultations internes au sein de l'Organisation, via l'association d'autres organes de l'OCDE intéressés par le processus d'élaboration, ainsi que par des consultations externes auprès de la société civile, des entreprises et au-delà.

35. La consultation accrue des comités de l'OCDE garantit les synergies entre les différentes communautés d'action dans le développement des normes de l'OCDE sur des sujets transversaux, en maximisant ainsi la valeur ajoutée de l'OCDE en tant qu'organisation multidisciplinaire.

- La Recommandation sur l'eau [[OECD/LEGAL/0434](#)] a été développée en coopération avec quatre comités de l'OCDE et a reçu le soutien d'un groupe de liaison informel pour s'assurer que les vues de toutes les communautés d'action soient suffisamment prises en compte. La préparation du rapport de suivi, qui devrait être revu par le Conseil en 2020, suivra la même approche transversale.

36. Des processus de consultation du public ou d'un groupe plus limité de parties prenantes donnent une occasion précieuse de recueillir les contributions de divers acteurs, et encouragent l'appropriation de la norme adoptée. Lorsque le comité responsable réfléchit aux processus de consultation le plus approprié, il est important qu'il adapte l'approche choisie aux caractéristiques spécifiques de sa communauté d'action et de la thématique dont il est question. Les derniers mois offrent un certain nombre d'exemples de réussite dans ce domaine.

- Le projet de Déclaration sur l'innovation dans le secteur public, proposé pour adoption par des gouvernements à titre individuel dans le contexte de la RCM 2019 [[C/MIN\(2019\)6](#)], a bénéficié d'une consultation publique destinée à le renforcer. Cette consultation a été accompagnée par une activité de co-conception, une campagne globale de mobilisation des parties intéressées et de communication stratégique – dont l'élément principal était la campagne axée sur les médias sociaux « *Declare to Innovate* » – qui a encouragé avec succès la participation au processus

¹³ Cette pratique permet de mener un examen en continu de la Recommandation et faisait partie des éléments d'information utilisés récemment lors de la rédaction du Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation sur les essais et évaluations de sécurité des nanomatériaux manufacturés [[C\(2019\)55/REV1](#)].

de développement, et en particulier à l'exercice de consultation du public. L'invitation à prendre part à la consultation a également été adressée aux délégués de trois sous-comités du PGC [voir le document [GOV/PGC\(2018\)28/REV1](#) pour plus d'informations].

- Le projet de Recommandation du Conseil sur l'intelligence artificielle, également proposé pour adoption lors de la RCM 2019 [[C/MIN\(2019\)3](#)], a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif associant de multiples parties prenantes, qui a intégré des contributions d'un groupe de 50 experts de l'administration, l'industrie, la société civile, des syndicats et du monde universitaire. Une consultation interne avec d'autres communautés d'action concernées de l'OCDE a en outre livré plus de 34 soumissions.
- Les 13 et 14 mars 2019, une consultation publique a eu lieu sur les solutions envisageables pour relever les défis posés sur le plan fiscal par la numérisation de l'économie, témoignant de la nature inclusive des travaux en cours de l'OCDE et du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Plus de 500 personnes y ont participé, provenant de la sphère universitaire et des entreprises, y compris des représentants de cabinets d'experts-comptables et de cabinets d'avocats internationaux, et de la société civile, notamment du *Tax Justice Network*. Un document rédigé pour cette consultation publique et décrivant les propositions examinées par le Cadre inclusif sur le BEPS a été diffusé pour commentaires préalablement à la réunion sur le site internet du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, qui centralise toutes les demandes de contributions des parties prenantes sur les questions fiscales¹⁴. Afin de promouvoir un échange d'opinions constructif, la réunion de consultation publique a été organisée sous la forme d'une série de tables rondes propice aux débats sur différents éléments des propositions, et animée par des intervenants sélectionnés parmi les personnes ayant transmis des commentaires écrits dans les délais impartis. La réunion de consultation a coïncidé avec le Sommet de l'OCDE sur la transformation numérique de 2019, ce qui a permis de mettre à profit la participation des acteurs assistant à la conférence.

37. À l'avenir, les actions viseront à élaborer des processus de consultation plus efficaces, notamment à concevoir une plateforme en ligne centralisée dédiée aux consultations publiques (voir l'Encadré 2.1).

Encadré 2.1. Plateforme en ligne de consultations publiques

La consultation publique de l'OPSI relative au projet de Déclaration sur l'innovation dans le secteur public a été menée sur le site internet de l'OPSI, qui comporte une page de renvoi et un blog dédiés, et a été intégrée à une plateforme de consultation en ligne permettant de gérer la prise en compte des retours d'informations. Sur la base des enseignements dégagés lors de sa consultation publique, et face à la demande observée de la part d'administrations et d'équipes de l'OCDE, le Secrétariat s'emploie à concevoir une plateforme de consultation et à tester son intégration. Cette plateforme serait un outil centralisé pouvant être utilisé par l'ensemble des gouvernements et l'OCDE afin de mener des consultations publiques, et dont l'élaboration pourrait être menée à terme d'ici la RCM 2020.

¹⁴ <http://www.oecd.org/tax/planned-stakeholder-input-in-oecd-tax-matters.htm>

2.5. Prochaines étapes

38. L'examen d'établissement des normes a mobilisé les comités dans toute l'OCDE, et les a incitées à revoir et mettre à jour leurs normes. Il a également permis de répertorier de nouveaux domaines importants dans lesquels de nouvelles normes pourraient apporter une contribution utile. Parallèlement à la mise en œuvre par les comités de leurs Plans d'action sur l'élaboration des normes, les travaux visant à améliorer les processus d'élaboration des normes par l'OCDE se poursuivront, en s'inspirant des avancées exposées ci-dessous, et en mettant à profit les idées clés recensées dans le rapport à la RCM 2018, ainsi que les innovations des comités dans le cadre de leur travail sur les normes.

39. Le renforcement de l'accent mis sur la diffusion, la mise en œuvre et la participation des parties prenantes générera petit à petit son propre élan, à mesure que des processus systématiques de suivi et d'examen plus nombreux s'ancreront dans les pratiques à tous les niveaux de l'Organisation. Des initiatives clés, en cours de planification, telles que l'étude du secrétariat prévue des examens par les pairs, le développement d'une plateforme en ligne de consultation et un webinaire à l'intention des délégués, le modèle de demande d'adhésion par les non-Membres incluant davantage d'information, concourront à l'amélioration de l'établissement de normes tout au long de l'Examen, et agiront comme un catalyseur dans ce domaine. En outre, l'optimisation de la nature multidisciplinaire de l'Organisation par le biais de travaux conjoints entre les différentes communautés d'action pour faire face à des sujets transversaux sera un défi important à relever par l'Organisation à l'avenir.

40. L'importance attachée à la façon dont l'OCDE pourrait améliorer l'établissement de ses normes et veiller à leur pertinence et leur impact est plus importante que jamais, à une époque où le rôle des approches multilatérales est soumis à un examen minutieux. Il sera fondamental de viser haut à la fois dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des normes pour maintenir la valeur ajoutée de l'OCDE sur l'harmonisation des règles du jeu à l'échelon mondial, l'intensification de la coopération technique internationale, et la réalisation d'objectifs stratégiques communs dans le but d'améliorer le bien-être des citoyens.

Annexe. Point sur les nouveaux instruments juridiques

I. Nouveaux instruments juridiques adoptés entre mai 2016 et mai 2019

Déclaration sur les politiques susceptibles de forger un avenir meilleur pour les régions, les villes et les zones rurales

Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix

Recommandation du Conseil sur la lutte contre le commerce illégal de pesticides

Recommandation du Conseil sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique

Recommandation du Conseil relative au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises

Recommandation du Conseil sur les pratiques de financement soutenable et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public

Recommandation du Conseil sur les manifestations internationales et le développement local

Déclaration sur le renforcement des PME et de l'entrepreneuriat au service de la productivité et de la croissance inclusive

Recommandation du Conseil sur le Gouvernement Ouvert

Recommandation du Conseil relative au Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure

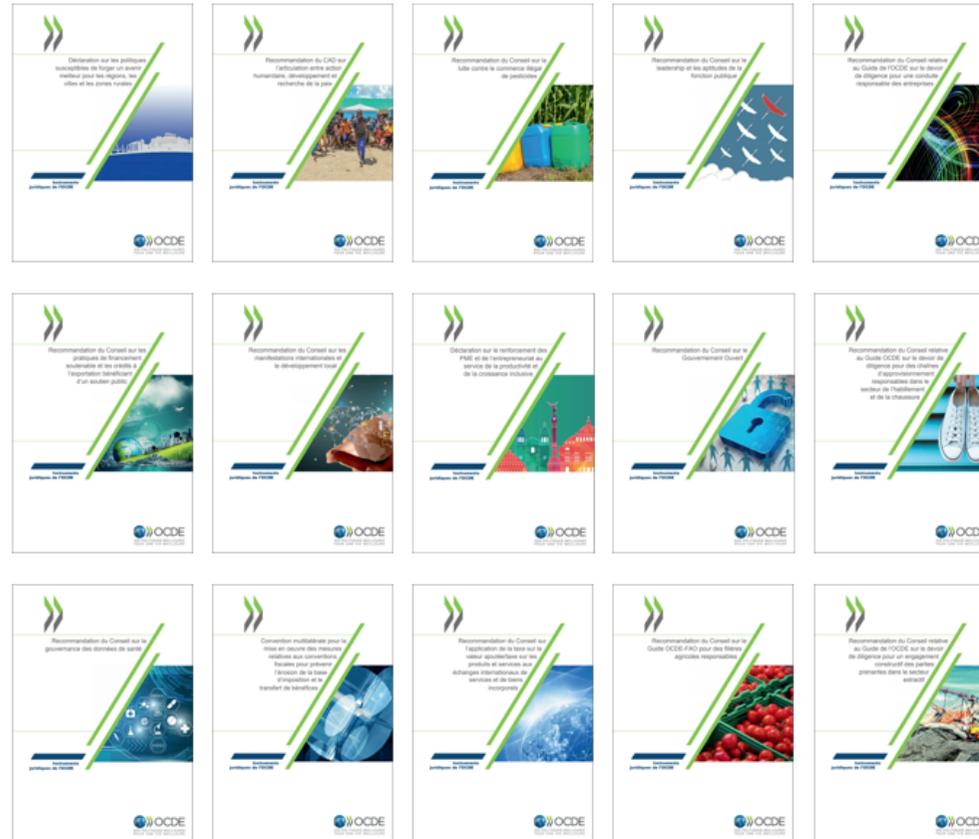
Recommandation du Conseil sur la gouvernance des données de santé

Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices

Recommandation du Conseil sur l'application de la taxe sur la valeur ajoutée/taxe sur les produits et services aux échanges internationaux de services et de biens incorporels

Recommandation du Conseil sur le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables

Recommandation du Conseil relative au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour un engagement constructif des parties prenantes dans le secteur extractif



II. Nouveaux instruments juridiques proposés pour adoption à la RCM de 2019 :

Instrument juridique	Situation actuelle
Projet de Recommandation du Conseil sur l'intelligence artificielle	À la suite des débats qui ont eu lieu au cours des quatre réunions du Groupe d'experts sur l'intelligence artificielle dans la société, tenues fin 2018/début 2019, le projet de Recommandation a été approuvé par le Comité de la politique de l'économie numérique à sa réunion des 14-15 mars 2019 [DSTI/CDEP(2019)2/REV1] et a été transmis au Conseil pour adoption à la RCM 2019 [C/MIN(2019)3].
Projet de Recommandation du Conseil relative aux Lignes directrices sur l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les entreprises publiques	Le projet de Recommandation a été approuvé par le Groupe de travail sur l'actionnariat public et la privatisation (GTAPP) à sa réunion du 12 mars 2019 [DAF/CA/SOPP(2019)1] et par le Comité sur la gouvernance d'entreprise, le 26 mars 2019, selon la procédure écrite [DAF/CA/SOPP(2019)1/REV1]. Il a été transmis au Conseil pour adoption possible à la RCM 2019 [C/MIN(2019)5].
Projet de Déclaration de l'OCDE sur l'innovation dans le secteur public	Lors de la réunion du 16 avril 2019 du Comité de la gouvernance publique (PGC), les délégués ont approuvé la transmission du projet de Déclaration au Conseil [GOV/PGC(2018)28/REV2], en vue de son éventuelle adoption par les gouvernements à titre individuel dans le cadre de la RCM 2019 [C/MIN(2019)6].

III. Nouveaux instruments juridiques en cours d'élaboration :

Thème	Situation actuelle
Projet de Recommandation sur la lutte contre le commerce illicite : renforcement de la transparence dans les zones franchises	Le projet de Recommandation a été approuvé par le Groupe de travail sur la lutte contre le commerce illicite à sa réunion du 18 mars 2019 [GOV/PGC/HLRF/TFCIT(2019)2/REV1] et par le Forum de haut niveau sur le risque, le 2 avril 2019, selon la procédure écrite [GOV/PGC/HLRF/TFCIT(2019)2/REV2]. A la suite d'une discussion au PGC à sa réunion des 15-17 avril 2019 du PGC [GOV/PGC(2019)32], le contenu du projet de Recommandation a été agréé et sera transmis au Conseil pour adoption en temps voulu.
Neutralité concurrentielle	Le Groupe de travail n° 2 sur la concurrence et la réglementation du Comité de la concurrence a étudié la question du champ d'application d'un éventuel instrument relatif à la neutralité concurrentielle à sa réunion de novembre 2018 [DAF/COMP/WP2(2018)5]. À sa réunion du 3 juin 2019, il examinera un ensemble révisé de principes et réfléchira à la possibilité d'élaborer un instrument juridique dans ce domaine [DAF/COMP/WP2/A(2019)1].
Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement	Les piliers d'une Recommandation proposée par le CAD [DCD/DAC(2019)10] ont été examinés à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires du 22 février 2019 [DCD/DAC/M(2019)1/FINAL]. Une discussion complémentaire aura lieu à la réunion du CAD de juin 2019, pour adoption de la Recommandation à la Réunion au niveau des hauts fonctionnaires de septembre 2019.
Amélioration de l'accès aux données	Les trois comités partenaires (le Comité de la politique de l'économie numérique, le Comité de la gouvernance publique, le Comité de la politique scientifique et technologique) sont convenus de mettre en œuvre le projet sur l'amélioration de l'accès aux données et leur partage (EASD) selon deux axes de travail décrits dans le calendrier des travaux et le mandat figurant dans le document [COM/DSTI/CDEP/STP/GOV/PGC(2017)1]. L'axe de travail 1 consiste (i) à renforcer le socle de données sur les perspectives et les enjeux du projet, et (ii) à recenser les bonnes pratiques de gouvernance et, par une analyse des lacunes, les questions communes qui pourraient être prises en compte par la mise au point de principes généraux dans le cadre

Thème	Situation actuelle
	de l'axe de travail 2. Le rapport conjoint [COM/DSTI/CDEP/STP/GOV/PGC(2018)1] , présenté aux trois comités partenaires au deuxième semestre de 2018, résume les résultats définitifs de l'axe de travail 1. L'axe de travail 2 vise à garantir la cohérence des lignes directrices de l'OCDE sur l'amélioration de l'accès aux données par la mise au point de principes généraux qui pourraient être inscrits dans un instrument juridique de l'OCDE, sous réserve de l'approbation des comités partenaires. Le Secrétariat évalue à l'heure actuelle les définitions et concepts utilisés dans les instruments juridiques existants afin de proposer des principes généraux concernant les questions communes et les lacunes mises en évidence dans le cadre de l'axe de travail 1.
Harmonisation des contrôles de conformité des ventes de fruits et légumes frais sur l'internet	La Réunion plénière de 2018 a approuvé le plan d'action en deux phases proposé par le sous-groupe de travail [TAD/CA/FVS(2018)4] : (1) déterminer le type d'information à recueillir, par une discussion préliminaire à la réunion internationale sur le contrôle de la qualité des fruits et légumes tenue du 25 au 27 mars 2019 et (2) examiner les solutions à envisager pour faire face aux défis de la vente en ligne de fruits et légumes [TAD/CA/FVS/M(2018)1] . Une Recommandation pourrait être adoptée par le Conseil fin 2020.
Coopération internationale	Le Comité de la concurrence est convenu de continuer de réfléchir aux possibilités d'amélioration de la coopération internationale, mais a décidé d'attendre les résultats du suivi en 2019 de la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil concernant la coopération internationale dans le cadre des enquêtes et procédures portant sur des affaires de concurrence, avant d'élaborer une nouvelle norme.
Études de marché	Le Comité de la concurrence est convenu que les informations existantes sur les études de marché devaient être regroupées dans la publication de l'OCDE prévue en 2018. Le point de savoir si ce regroupement des informations pourrait aboutir à l'élaboration d'une nouvelle Recommandation sera examiné ultérieurement. À la demande du Comité de la concurrence, le Secrétariat a produit un Guide sur les études de marché à destination des autorités de la concurrence [DAF/COMP/M(2017)2] qui a été déclassifié et mis à disposition sur le site web de l'OCDE en septembre 2018.
Politiques urbaines et rurales	Le Comité des politiques de développement régional (RDPC) a adopté les Principes sur la politique urbaine [CFE/RDPC/MIN(2019)3] et les Principes sur la politique rurale [CFE/RDPC/MIN(2019)4] le 1 ^{er} mars 2019. Les Ministres ont accueilli les Principes avec intérêt à la réunion du RDPC au niveau ministériel tenue les 19 et 20 mars 2019 et ont invité le Comité à envisager de les transformer en Recommandation(s) de l'OCDE [CFE/RDPC/MIN(2019)5] .
Innovation responsable dans le domaine des neurotechnologies	Le projet de révision des Principes d'innovation responsable dans le domaine des neurotechnologies a été examiné à la réunion des 10-11 décembre 2018 du Groupe de travail sur la biotechnologie, la nanotechnologie et les technologies convergentes (GTBNTC) [DSTI/STP/BNCT(2018)3/REV1] . Une version révisée de ce projet sera examinée à l'occasion d'un atelier qui se tiendra le 15 mai 2019 et pourra aboutir à un accord en vue de l'élaboration d'un instrument juridique de l'OCDE à la réunion du GTBNTC des 16 et 17 mai.
Financement des PME	Un rapport consacré aux approches efficaces pour la mise en œuvre des Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME a été communiqué pour observations au Groupe de travail du G20 sur les infrastructures en juin 2018. Le rapport [CFE/SME(2018)9] a été diffusé auprès des ministres des Finances et des Gouverneurs de banques centrales du G20 à leur réunion à Buenos Aires les 21 et 22 juillet 2018.
Économie collaborative du tourisme	À sa réunion des 30 et 31 octobre 2018, le Comité du tourisme a décidé d'abroger les deux instruments juridiques relevant de sa responsabilité pour les remplacer par un nouvel instrument unique [CFE/TOU/M(2018)2] . Les délégués ont été invités à faire part de leurs observations sur une liste d'éléments à conserver ou supprimer dans ce nouvel instrument [CFE/TOU(2018)3/REV1] . Les pays qui ont répondu se sont déclarés très favorables à l'ajout de nouveaux éléments concernant l'économie du partage/collaborative dans la nouvelle Recommandation. La période de consultation a été prolongée de façon que

Thème	Situation actuelle
	d'autres communautés de l'OCDE puissent être consultées et d'autres normes internationales examinées [CFE/TOU(2018)3/REV2] .
Transparence et équité des procédures	Le Groupe de travail n° 3 sur la coopération et l'application de la loi du Comité de la concurrence examinera un premier projet de Recommandation à sa réunion de juin 2019 [DAF/COMP/WP3/A(2019)1] .
Vérification du pays d'origine des fruits et légumes	La Réunion plénière du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes des 5-6 décembre 2018 a approuvé [TAD/CA/FVS/M(2018)1] une version révisée du projet de lignes directrices de l'OCDE sur la vérification du pays d'origine par des contrôles de conformité aux normes de commercialisation des fruits et légumes [TAD/CA/FVS(2018)6] . La Réunion plénière de 2019 examinera l'éventuelle transformation des lignes directrices en une Recommandation de l'OCDE.